



**FINALE PROVINCIALE DES  
JEUX DE LA PARTICIPATION 2012**

**9 au 11 mars 2012**

**-----AVIS IMPORTANT-----**

**Veillez prendre note que l'inscription en ligne ainsi que le paiement devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant la date limite ci-dessous.**

**DATE LIMITE : 8 février 2012 à 16 h**

**Veillez noter qu'aucune extension ne sera accordée.**

**FINALE PROVINCIALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2012**  
**CPA Saint-Timothée**  
**9 au 11 mars 2012 - Sanction P-011-006**

**Annonce:**

La Fédération de patinage artistique du Québec a le plaisir de vous annoncer la Finale provinciale des Jeux de la participation 2012.

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association (7000) (B) (1.16).

**Hôte :** Association régionale de patinage artistique Sud-Ouest

**Comité organisateur :**

Président de la compétition :

Pierrette Boissonneault

Présidente du comité organisateur :

Guylaine McSween

Coordonnatrice Patinage Québec :

Diane Choquet

[dchoquet@patinage.qc.ca](mailto:dchoquet@patinage.qc.ca)

514.252.3073 # 3541

**Endroit de la compétition :** Centre Sportif St-Timothée  
4949, boul. Hébert  
Saint-Timothée (Québec) J6S 6C2

**Dimension des pistes :** Glace 1 : 85 x 200 pieds

**Règlements généraux :**

La Finale provinciale des Jeux de la participation se dérouleront conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent. Veuillez vous reporter plus précisément à la section 7000 et à la section 5000.

Date d'inscription :

Les inscriptions devront être faites en ligne, au plus tard le **8 février 2012, 16 heures**. La date limite pour les tests est le **1 janvier 2012**.

**Frais d'inscription : 100 \$ / catégorie**

\* Paiement en ligne (carte de crédit), par chèque ou mandant poste SEULEMENT, au nom de « Patinage Québec ».

Aucun chèque postdaté après le 8 février 2012 ne sera accepté.

Les frais d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite (7000) (B) (1.5) (1) (2).

### **Musique :**

**Les cassettes audio ne seront PAS acceptées.** Chaque patineur ou couple devra fournir **deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW)** lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les mp3 ne seront pas acceptés. Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement.

Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. **Nettoyez bien vos disques** et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à [info@studiounisons.com](mailto:info@studiounisons.com).

### **Contenu du programme**

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

### **Résultats :**

Le système de Code de points cumulatifs « CPC » sera utilisé pour établir les résultats de toutes les épreuves. L'affichage des résultats sera effectué selon la version produite par le système CPC : Publication des résultats. Après chaque segment, la note technique total, la note des composantes du programme, les déductions et la note totale du segment de chaque concurrent doivent être publiées.

### **Récompense :**

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement **7000 (B) (1.13)**. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, les 2 participants recevront un prix. Aucune médaille ne sera remise pour une démonstration même si celle-ci est jugée.

### **Accréditation :**

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. **Si le patineur perd sa passe, il devra s'en procurer une autre au montant de 15 \$.**

**Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada** seront admis gratuitement sur présentation de la **carte photo (obligatoire)**.

### **Élimination régionale :**

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participe à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Dans ce cas, si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale.

## **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Maximum:** 8 entrées catégories compétitives  
4 entrées catégories des Jeux Olympiques spéciaux

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la Finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
  - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
  - 2) en cas de désistement après la date limite d'inscription, le remplacement se fera dans la même catégorie;
  - 3) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
  - 4) pour les Olympiques spéciaux la sélection se fera de la façon suivante :
    - Seuls les athlètes de 21 ans et moins sont admissibles;
    - L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés dans le processus identifié dans le tableau (voir Olympiques spéciaux processus de sélection)
- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année 2011-2012, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux Championnats nationaux junior ou à la ronde des qualifications mais ils pourront concourir dans une catégorie supérieure si le test est complété.
- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.
- f) Les patineurs exécuteront seulement le programme libre.

## **HÉBERGEMENT**

SVP vous référer à notre site web à [www.patinage.qc.ca](http://www.patinage.qc.ca) .

## **DONNÉES TECHNIQUES:**

**Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.**

N.B. Les programmes sont les programmes de compétitions officiels. Veuillez vous référer à la *Trousse technique 2011-2012* mis à jour sur le site WEB de Patinage Canada au [www.patinagecanada.ca](http://www.patinagecanada.ca).

**GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle de la compétition, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question.

### **NOVICE DAMES ET MESSIEURS**

Qualification : Test de compétition novice en simple  
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre : A Dames 3 min. +/- 10 sec.  
D Messieurs 3 min. et 30 sec. +/- 10 sec.

### **PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS**

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple  
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre : B Dames 3 min. +/- 10 sec.  
E Messieurs 3 min. +/- 10 sec.

### **JUVÉNILÉ DAMES ET MESSIEURS**

Qualification : Test de compétition juvénile en simple.  
Âge : Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1 juillet qui précède la compétition.

Programme libre : C Dames 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.  
F Messieurs 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

### **JUVÉNILÉ COUPLE:**

Qualification : Test de compétition juvénile en couple  
Âge : Aucune restriction

Programme libre : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

### **JUVÉNILÉ DANSE**

Qualification : Test complet junior bronze en danse  
Âge : Aucune restriction

Danse Libre : H Danse libre 2 minutes +/- 10 sec.

## OLYMPIQUES SPÉCIAUX

### 1) Réglementation :

- Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués (septembre 2009).

### 2) Éligibilité

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au (514) 843-8778.
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans la catégorie de patineurs OSQ lors de la finale régionale 2010 afin de rendre ces catégories éligibles à la Finale des Jeux du Québec 2011.

### 3) Catégories

**Participants:** 4 athlètes par région

**Catégorie :** 21 ans et moins au 1 janvier qui précède la compétition

**Épreuves:** Programme libre niveau 1, 2 et 3 - Hommes et Femmes

**Entraîneurs :** 2 entraîneurs par région (1 homme et 1 femme sauf si tous les athlètes sélectionnés sont de sexe identique)

Un entraîneur devra détenir une certification complète de niveau 1 en patinage artistique et les 2 entraîneurs devront être certifiés CSO technique niveau 1

### Programme libre

- Programme libre niveau 1, 2 et 3 : hommes et femmes
- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.

### NIVEAU 1

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent être en train de travailler les étapes 2 ou 3 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

Programme Libre : I : Dames : 1 minute +/- 10 sec.  
J : Messieurs : 1 minute +/- 10 sec.

## **NIVEAU 2**

**Admissibilité** : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent être en train de travailler les étapes 4 ou 5 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

**Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :**

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (**obligatoire**).
- Habilités défis des étapes 1 à 3 (facultatif)
- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes (entrée avant seulement)
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

**Note :**

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux comptes pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 3.

Programme Libre : K : Dames : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.  
L : Messieurs : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.

## **NIVEAU 3**

**Admissibilité** : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent être en train de travailler les étapes 6 ou 7 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

**Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :**

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Habiletés défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas

- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

**Note :**

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux comptes pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 5.

Programme Libre : M : Dames : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.  
N : Messieurs : 1 minute 30 secondes +/- 10 sec.

**4) Processus de sélection**

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.

L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés à la finale régionale :

Priorité de sélection selon les niveaux à la Finale régionale	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	
Tous sauf niveau 3 Femmes°		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	